

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,
Jean-François VERONIN-MASSET, Préscillia GRANIER, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno
PERLES, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON, Christian WINTERHALTER, Nadia
IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Jean-François VERONIN-
MASSET,
Javier DE LA CASA donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Préscillia
GRANIER,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Michel RATABOUIL,
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Excusé : Thierry ROSSICH.

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Adrien ROUZAUD.

Secrétaire : Chantal BARTHES.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a voté au budget 2025 une
subvention de 700 € pour le Triathlon.

Les pièces justificatives nécessaires au versement n'ayant pas été fournies, Monsieur le Maire
propose, d'une part, et à la demande de la Direction Gestionnaire, l'annulation de la
subvention.

D'autre part, il propose de verser une subvention exceptionnelle aux Associations suivantes :

- « Comité d'Organisation de la Fête du cassoulet » 43 222 € comprenant une Mise à disposition de personnels pour un montant de 10 104 €, le versement des taxes de terrasses d'un montant de 23 118 € et de 10 000 € pour préparer l'organisation de la 25^{ème} fête du cassoulet.
- « Club Nautique » (Mise à disposition de personnels) pour un montant de 8 199 €.
- « Castel Volley Club » (Trophée Grand Sud) pour un montant de 1 000 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE sa proposition.

AUTORISE les versements et réduction des subventions détaillée ci-dessus.

PRECISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2025 sur l'article 65748.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 15 décembre 2025

Le Maire,
Patrick MAUGARD

